

## Taux d'accroissement du chiffre d'affaires

|   | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2014 / 3 <sup>ème</sup> trimestre 2013 | 3 <sup>ème</sup> trimestre 2014 / 3 <sup>ème</sup> trimestre 2013 |
|---|---|---|
| <b>AGRICULTURE SYLVICULTURE OSTREICULTURE :</b> |   |   |
| Parcs et jardins                                | 0,2 %   | <b>0,2%</b>   |
| <b>AUTOMOBILE - MOTO :</b>                      |   |   |
| Carosserie automobile                           | 1,1 %   | <b>-3,6%</b>  |
| Auto, vente et réparation                       | -4,3 %  |   |
| Moto vente et réparation                        | 0,3 %   |   |
| <b>BAR - HÔTELLERIE - RESTAURATION :</b>        |   |   |
| Hôtel-Restaurant                                | -2,4 %  | <b>-2,5%</b>  |
| Hôtellerie de plein air                         | 1,1 %   |   |
| Restauration                                    | -2,9 %  |   |
| Café  | -2,2 %  |   |
| <b>BÂTIMENT :</b>                               |   |   |
| Couverture                                      | -1,4 %  | <b>-7,3%</b>  |
| Maçonnerie                                      | -8,3 %  |   |
| Electricité                                     | -7,1 %  |   |
| Plomberie-Chauffage-Sanitaire                   | -7,2 %  |   |
| Plâtrerie-Staff-Décoration                      | -8,3 %  |   |
| Menuiserie                                      | -6,4 %  |   |
| Carrelage-faïence                               | -11,7 %   |   |
| Peinture bâtiment                               | -6,2 %  |   |
| Terrassements-Travaux publics                   | -10,1 %   |   |
| <b>BEAUTÉ - ESTHÉTIQUE :</b>                    |   |   |
| Parfumerie                                      | 3,9 %   | <b>0,9%</b>   |
| Coiffure  | 0,7 %   |   |
| Esthétique                                      | 1,7 %   |   |
| <b>COMMERCE DE DÉTAIL ALIMENTAIRE :</b>         |   |   |
| Charcuterie                                     | 2,1 %   | <b>-0,3%</b>  |
| Boulangerie-Pâtisserie                          | 1,4 %   |   |
| Pâtisserie                                      | 0,2 %   |   |
| Alimentation générale                           | -2,2 %  |   |
| Fruits et Légumes                               | -7,8 %  |   |
| Boucherie-Charcuterie                           | -0,2 %  |   |
| Poissonnerie-Primeurs                           | -2,8 %  |   |
| Vins, spiritueux, boissons diverses             | -14,2 %   |   |
| Crèmerie  | 3,6 %   |   |
| <b>CULTURE &amp; LOISIRS :</b>                  |   |   |
| Librairie-papeterie-presse                      | -7,2 %  | <b>-3,1%</b>  |
| Articles sport, pêche et chasse                 | -2,0 %  |   |
| Tabac-journaux-jeux                             | 0,5 %   |   |
| Studio photographique                           | -17,6 %   |   |
| Commerce-réparation cycles scooters             | -2,7 %  |   |
| <b>ÉQUIPEMENT DE LA MAISON :</b>                |   |   |
| Electroménager - TV - HiFi                      | -2,9 %  | <b>-4,6%</b>  |
| Magasins de bricolage                           | -3,4 %  |   |
| Fleuriste                                       | -2,8 %  |   |
| Vaisselle, verrerie, faïence,luminaire          | -4,3 %  |   |
| Meuble  | -16,0 %   |   |
| Ebénisterie                                     | -3,4 %  |   |
| <b>ÉQUIPEMENT DE LA PERSONNE :</b>              |   |   |
| Mercerie-Lingerie-Laine                         | -8,1 %  | <b>-7,8%</b>  |
| Vêtements enfants                               | -8,8 %  |   |
| Prêt-à-porter                                   | -7,7 %  |   |
| Chaussures                                      | -8,9 %  |   |
| Maroquinerie et articles de voyage              | -3,9 %  |   |
| Horlogerie-Bijouterie                           | -6,5 %  |   |
| <b>SANTÉ :</b>                                  |   |   |
| Pharmacie                                       | -2,4 %  | <b>-2,5%</b>  |
| Optique-lunetterie                              | -5,7 %  |   |
| <b>SERVICES :</b>                               |   |   |
| Laverie pressing                                | -3,9 %  | <b>-3,4%</b>  |
| Entreprise de nettoyage                         | 2,7 %   |   |
| Agence immobilière                              | -10,5 %   |   |
| <b>TRANSPORTS :</b>                             |   |   |
| Taxis-Ambulances                                | -0,6 %  | <b>-2,4%</b>  |
| Transport de marchandises                       | -3,1 %  |   |

## Le renouveau des charcutiers

Avec une hausse de chiffre d'affaires de 2,1 % au troisième trimestre 2014, la charcuterie artisanale réalise la deuxième plus forte progression d'activité du commerce de détail alimentaire (après les crémiers-fromagers). Une belle performance qui illustre le renouveau des bouliques alimentaires de proximité. Le dévelop-

## Le bâtiment s'enlise dans la crise

Nouveau trimestre noir dans l'artisanat du bâtiment ! Au troisième trimestre 2014, le secteur enregistre une chute d'activité de 7,3 %. Toutes les professions de la construction et de la rénovation sont en recul. Selon la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB), ce repli généralisé est d'abord

Grâce au CICE, toutes les entreprises employant des salariés peuvent bénéficier d'une économie d'impôt substantielle. Depuis 2014, elle équivaut à 6 % de la masse salariale, hors salaires supérieurs à 2,5 fois le SMIC. Notre étude fait le point sur la situation dans les TPE.

## Le CICE dans les TPE

## Les bénéficiaires du dispositif

Un quart seulement des dirigeants de TPE questionnés déclarent avoir bénéficié du CICE. Contrairement à une idée répandue, le dispositif n'est pas réservé aux grandes structures. Le CICE bénéficie à l'ensemble des entreprises employant des salariés : imposables à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR) d'après leur bénéfice réel, quel que soit le mode d'exploitation (entreprise individuelle, société de personnes, société de capitaux...) et le secteur d'activité (agricole, artisanal, commercial, industriel, de services...).

Oui  26,00%

Non  71,00%

Sans réponse  3,00%

## Le montant du crédit d'impôt

De 0 à 1000 €  51,30%

De 1000 à 2500 €  19,67%

De 2500 à 5000 €  20,77%

Plus de 5000 €  8,20%

## Les sources d'information

C'est principalement par le biais des médias (39,72 %) puis par l'intermédiaire de leurs conseils (31,67 %) que la plupart des dirigeants de TPE ont appris l'existence du CICE. Il faut signaler, à ce propos, le travail de pédagogie accompli par les organismes de gestion agréés pour mieux faire connaître le fonctionnement du dispositif et lutter contre les idées reçues. Pour autant, l'information ne signifie pas anticipation. Si le montant du CICE a pu être anticipé très tôt dans les grands groupes intégrés fiscalement, cela n'a pas été le cas dans les petites structures qui ont plutôt mesuré l'ampleur de l'avantage fiscal début 2014 (sauf pour celles ayant préfinancé leur créance).

Les Médias  39,72%

Vos conseils (OGA - EC)  31,67%

Vos organisations professionnelles  14,44%

Vos autres relations  14,17%

## L'utilité du CICE

Maintien Effectif  28,20%

Embauche  4,40%

Dans les petites entreprises, le CICE est d'abord perçu comme un dispositif favorable au maintien de l'emploi. Pour plus de 28 % des entrepreneurs interrogés, il contribue à la préservation de l'effectif. C'est une incitation à l'embauche pour un peu plus de 4 % d'entre eux. Pourtant, comme le rappelle le rapport 2014 du Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité, le CICE est d'abord un outil de compétitivité avant d'être une politique de l'emploi. Il n'a donc pas forcément vocation à être utilisé directement pour recruter.



**Carole Delga,**

Secrétaire d'Etat chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'économie sociale et solidaire

**L'Observatoire de la Petite Entreprise (OPE) : Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est le CICE, sa vocation et son fonctionnement concret ?**

**Carole Delga :** Le Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est un dispositif de soutien qui permet à des centaines de milliers d'entreprises de diminuer le coût du travail. Son fonctionnement est simple : c'est un crédit d'impôt versé à l'ensemble des entreprises employant des salariés, qu'elles soient imposées à l'impôt sur les sociétés (IS) ou à l'impôt sur le revenu (IR). Elles bénéficient ainsi d'une réduction équivalente à 6 % de la masse salariale de 2014 pour tous les salariés inférieurs à 2,5 SMIC. Les entreprises qui ne paient pas d'impôt cette année peuvent aussi reporter ce crédit les années suivantes. Les entreprises peuvent immédiatement bénéficier du CICE, sans attendre de recevoir leur avis d'imposition, grâce à un dispositif de préfinancement à hauteur de 80 % de la réduction d'impôt dès l'année en cours. C'est un mécanisme simple, directement accessible à partir du site internet de Bpifrance. Le CICE est un levier de compétitivité pour les entreprises, qui leur permettra de retrouver des marges, d'investir, d'innover, de mieux former et d'embaucher. C'est un cercle vertueux, une nouvelle dynamique pour nos entreprises !

**OPE : Selon vous, aujourd'hui, les petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services se sont-elles réellement appropriées ce dispositif ?**

**Carole Delga :** Le principal obstacle est la méconnaissance du CICE par les entreprises. Je m'en rends compte à l'occasion de mes déplacements hebdomadaires, lorsque je vais à la rencontre des chefs d'entreprise et des salariés. L'enjeu est donc de mieux faire connaître ce dispositif et de mieux l'expliquer.

**OPE : Quelles autres mesures envisagez-vous d'initier, dans les prochains mois, pour renforcer la compétitivité des TPE, favoriser l'accès au crédit, la création d'emploi et l'investissement dans le commerce, l'artisanat et les services ?**

**Carole Delga :** Le Pacte de responsabilité et de solidarité, complète le CICE et va plus loin encore. Par exemple, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'employeur d'un salarié au SMIC ne paie plus aucune cotisation de sécurité sociale.

Pour les travailleurs indépendants, il y a une baisse de charges depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Tous les indépendants dont les revenus mensuels sont inférieurs à 3,5 SMIC bénéficient d'une baisse de 60 % des cotisations familiales. Nous abaissons aussi de 40 % à 10 % la cotisation minimale maladie du Plafond Annuel de la Sécurité Sociale : elle sera donc de 246 euros au lieu de 976 euros. Et dès cette année, la C3S est supprimée pour les TPE, ainsi que pour de nombreuses PME. Nous savons que les TPE sont particulièrement exposées à la crise et que leurs besoins de trésorerie sont plus importants. C'est pourquoi le Président de la République a annoncé, lors des Assises de l'investissement, que Bpifrance mettra en place, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, un fonds de garantie des crédits de trésorerie pour 10 000 TPE. Ce fonds leur permettra d'avoir plus facilement accès aux crédits de trésorerie octroyés par leurs établissements bancaires usuels.

Enfin, dans le budget 2015, le Gouvernement a souhaité porter à 17 millions d'euros les crédits de paiement du FISAC. Avec sa réforme, nous voulons en faire un bras de levier efficace en le concentrant sur les territoires les plus fragiles, pour lutter contre la désertification commerciale et artisanale. Vous le voyez, le Gouvernement est mobilisé pour les petites entreprises, creusets de l'emploi et des savoir-faire dans nos territoires !

## Méthodologie

Les indices d'activité sont calculés chaque trimestre, à partir des chiffres d'affaires d'un échantillon de 15 000 petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services. Les chiffres publiés proviennent de l'exploitation, par la FCGA, de données communiquées volontairement par les adhérents des CGA répartis sur l'ensemble du territoire.

**Co-éditeurs :** FCGA - 2, rue Meissonier 75017 PARIS - [www.fcga.fr](http://www.fcga.fr) / **BPCE** - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 PARIS Cedex 13 - RCS Paris N° 493 455 042  
**www.banquepopulaire.fr** • **Directeur de la publication :** Yves MARMONT • **Directeur de rédaction :** Michel ROUX • **Rédaction en chef :** Nasser NEGROUCHE • **Maquette :** VE design • **Impression :** Vincent Imprimeries • **Crédit photos :** Margot L'HERMITE • Tirage 26 530 exemplaires • Périodicité trimestrielle • **Cible :** acteurs économiques, organisations professionnelles et consulaires, collectivités territoriales, presse professionnelle, économique et financière, nationale et régionale • N° ISSN : 1632-1014

## Partenariat

La FCGA et les Banques Populaires s'associent pour publier chaque trimestre l'évolution des chiffres d'affaires des principaux métiers de l'artisanat, du commerce et des services. Les chiffres publiés proviennent de l'exploitation, par la FCGA, de données communiquées volontairement par les adhérents des CGA répartis sur l'ensemble du territoire.



**FCGA**  
FÉDÉRATION DES CENTRES  
DE GESTION AGRÉÉS



**DGE**  
DIRECTION GÉNÉRALE  
DES ENTREPRISES



**BP**  
BANQUE  
POPULAIRE

Fédération des Centres de Gestion Agréés • Banque Populaire  
ÉTUDE RÉALISÉE AUPRÈS DES PETITES ENTREPRISES ADHÉRENTES  
DES CENTRES DE GESTION AGRÉÉS, MEMBRES DE LA FCGA

3<sup>ème</sup> Trimestre 2014

# L'OBSERVATOIRE de la Petite Entreprise

## Tendances

- 4,0 % 3<sup>ème</sup> trimestre 2014 / 3<sup>ème</sup> trimestre 2013
- 1,4 % oct. 2013 - sept. 2014 / oct. 2012 - sept. 2013

Au troisième trimestre 2014, l'indice d'activité des petites entreprises vire au rouge ! Tous secteurs confondus, le chiffre d'affaires des TPE de l'artisanat, du commerce et des services régresse de 4 %. Une chute record qui intervient paradoxalement au moment même où la croissance française enregistre un frémissement encourageant : + 0,3 % en volume, après un léger recul au deuxième trimestre (-0,1 %). C'est mieux que prévu, mais pas assez pour relancer durablement la machine économique. Et même si le pouvoir d'achat des ménages a progressé de 0,5 %, au même rythme qu'au deuxième trimestre, les dépenses de consommation des ménages continuent d'augmenter modérément : + 0,2 % après + 0,3 %.

## Indices sectoriels

| 3 <sup>ème</sup> T 2014 / 3 <sup>ème</sup> T 2013 | 12 derniers mois |
|---|------------------|
| <b>COMMERCE ET SERVICES</b>                       | -2,7%            |
| <b>ALIMENTAIRE</b>                                | -0,9%            |
| <b>SERVICES</b>                                   | 0,7%             |
| <b>BÂTIMENT</b>                                   | -0,5%            |
| <b>EQUIPEMENT DE LA MAISON ET DE LA PERSONNE</b>  | -2,2%            |
|   | -6,0%            |
|   | -3,1%            |

## ZOOM Les crémiers-fromagers enfin reconnus artisans !

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 3,6 %, la profession enregistre la deuxième plus forte progression d'activité au troisième trimestre 2014 (tous secteurs confondus). Locomotive du commerce de détail alimentaire, la crèmerie-fromagerie tire vaillamment la croissance des métiers de bouche. Insensible à la crise, elle rassure les consommateurs en quête d'une production traditionnelle de qualité.

Pourtant, jusqu'à présent, la profession ne bénéficiait pas du statut d'artisan et de la reconnaissance morale que procure une telle distinction. Carole Delga, Secrétaire d'Etat en charge du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation, de l'Economie sociale et solidaire, vient de mettre fin à cette injustice. Les crémiers fromagers qui effectuent un acte de transformation du produit pourront dorénavant se prévaloir de la qualité d'artisan. Par "acte de transformation", il faut comprendre les gestes suivants : affinage, soins spécifiques apportés aux fromages, créations ou fabrications maison (ex : camembert au Calvados, Fontainebleau, Coulommiers et Brie aux noix, fromages enrobés de raisins, Brie aux truffes, Cerveilles des Canuts, Fourme au vin liquoreux...). Une bonne nouvelle pour les 3 200 entreprises du secteur (60 % en boutiques et 40 % sur les marchés) qui se partagent un chiffre d'affaires de



© NASSER NEGROUCHE

820 millions d'euros. Déjà identifiées par les consommateurs comme de véritables ambassadeurs du patrimoine gastronomique français, elles disposent à présent d'un argument de poids pour promouvoir leur production maison. Pour les crémiers-fromagers, c'est un moyen supplémentaire de se démarquer encore plus nettement de la grande distribution, qui contrôle 92 % du marché. A l'instar de nombreux métiers de bouche qui relèvent déjà de l'artisanat (boulangers, bouchers, pâtisseries, charcutiers...), ils souhaitent depuis longtemps pouvoir, eux aussi, s'inscrire au Répertoire des Métiers, afin d'être davantage reconnus. "Cette distinction va nous permettre de gagner en attractivité et de susciter des nouvelles vocations demain. Pour que les bons fromages restent entre de bonnes mains !", prédit Philippe Olivier, président de la Fédération des fromagers de France.